

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE VENDREDI 21 MAI 2021, À 15 H 00, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE MURDOCHVILLE, SUR LA 5<sup>E</sup> RUE.**

**Sont présents :**

Le maire : Délisca Ritchie  
Roussy

Les conseillers : Poste no 1 : Martin Pelletier  
Poste no 2 : Dawn Eden  
Poste no 3 : Pierre-Marie Smith  
Poste no 5 : J e a n - P i e r r e  
Chouinard  
Poste no 6 : Léonie Ste-Croix  
Blondin

**Et :**

L'adjointe au secrétaire-  
trésorier : Nadia Soucy

Est absent :

Le conseiller : Poste no 4 : Daniel Fournier

**1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 15 h 00.

**2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM.
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. PAIEMENT DES DROITS DE PROPRIÉTÉS AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES (SITE DU FUTUR POSTE DE CHLORATION) ET AUTORISATION DE SIGNATURE.
4. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET SOUTIEN.
5. ACCEPTATION DE SOUMISSIONS POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LA 5<sup>E</sup> RUE, POUR L'ÉCLAIRAGE DU TERRAINS DE BALLES ET POUR L'ÉCLAIRAGE DE L'ANNEAU SITUÉ SUR L'AVENUE DU DR-WILLIAM-MAY
6. PÉRIODE DE QUESTIONS.
7. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

**3. RÉSOLUTION 21-082 - PAIEMENT DES DROITS DE PROPRIÉTÉS AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES (SITE DU FUTUR POSTE DE CHLORATION) ET AUTORISATION DE SIGNATURE.**

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de Murdochville d'obtenir les droits de propriétés sur le site d'implantation du futur poste de chloration.

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles cède gratuitement à la Ville de Murdochville le site ciblé.

CONSIDÉRANT QUE les frais administratifs au montant de mille deux cent vingt-six dollars et soixante-dix-huit cents (1 226,78 \$), taxes incluses, relativement à ce dossier devront être acquittés par la Ville de Murdochville.

CONSIDÉRANT la résolution 19-122.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville autorise le paiement de la somme de mille deux vingt-six dollars et soixante-dix-huit cents (1 226,78 \$), taxes incluses, au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles relativement aux droits de propriété du site du futur poste de chloration.

QUE le maire, madame Délicsa Ritchie Roussy, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, ou en son absence l'adjointe au secrétaire-trésorier, madame Nadia Soucy, soient et sont par les présentes autorisés à signer tout document relatif au règlement de ce dossier.

**4. RÉSOLUTION 21-083 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET SOUTIEN.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale.

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien.

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre

d'annonce sont admissibles à une aide financière.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation des coûts.

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet de la Municipalité, soit Arpo Groupe conseils, agit à titre de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE STE-CROIX BLONDIN  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville autorise la présentation de la demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**5. RÉSOLUTION 21-084 - ACCEPTATION DE SOUMISSIONS POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LA 5<sup>E</sup> RUE, POUR L'ÉCLAIRAGE DU TERRAINS DE BALLE ET POUR L'ÉCLAIRAGE DE L'ANNEAU SITUÉ SUR L'AVENUE DU DR-WILLIAM-MAY.**

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour l'éclairage public sur la 5<sup>e</sup> Rue, pour l'éclairage du terrains de balles et pour l'éclairage de l'anneau situé sur l'avenue du Dr-William-May.

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions se détaillent comme suit :

- Éclairage public 5<sup>e</sup> Rue :
  - le Groupe Ohméga pour 43 lampadaires : : 7 035,00 \$ + taxes applicables
  - Steeves Laliberté et fils électrique inc. pour 20 lampadaires : 5 500 \$ + taxes applicables
- Éclairage terrain de balles - Remplacement des potences et installation de projecteurs LED
  - le Groupe Ohméga : 32 300,12 \$ + taxes applicables
- Éclairage terrain de balles - Réinstallation des traverses et luminaires existants
  - le Groupe Ohmémga : 10 695,00 \$ + taxes applicables

- Éclairage de l'anneau situé sur l'avenue du Dr-William-May
  - le Groupe Ohméga : 3 445,56 \$ + taxes applicables
  - Steeves Laliberté et fils électrique inc. : 4 450 \$ + taxes applicables

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte les soumissions suivantes :

- Pour l'éclairage public sur la 5<sup>e</sup> Rue : le Groupe Ohméga pour 43 lampadaires : 7 035,00 \$ + taxes applicables
- Pour l'éclairage du terrain de balles : - Réinstallation des traverses et luminaires existants : le Groupe Ohméga : 10 695,00 \$ + taxes applicables.
- Pour l'éclairage de l'anneau situé sur l'avenue du Dr-William-May : le Groupe Ohméga : 3 445,56 \$ + taxes applicables.

#### 6. PÉRIODE DE QUESTIONS.


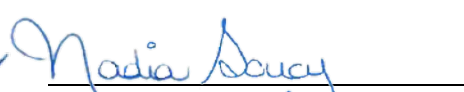
Aucune question.

#### 7. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclaré levée à 16 h 05.

	
Délisca Ritchie Roussy Maire	Nadia Soucy Adjointe au secrétaire-trésorier